



Cote de référence

1
1.2
1.6
2
2.2
2.4
2.6
2.8
3
3.2
3.4
3.6
3.8
4
4.2
TN + 20

-  zone exposée aux chocs mécaniques
-  aléa érosion
-  3.2 Cote maximale (en m NGF IGN69)
-  terrain naturel + 20 cm



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°15-D01M85-435 du 30 octobre 2015
 Fait à La Roche-Sur-Yon le 30 octobre 2015
 Le Préfet
 Jean-Benoît ALBERTINI

ÎLE DE NOIRMOUTIER

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES LITTORAUX



Île de Noirmoutier après le passage de Xynthia

**Annexe 3 au règlement
 Carte des cotes de référence de l'aléa actuel concomitant**

Commune de L'EPINE

Approbation - Octobre 2015

